



## **COMMUNIQUÉ RELATIF À LA VENTE ILLÉGALE DE TERRAINS DE LA RÉSERVE FONCIÈRE DU PORT D'ABIDJAN**

Des informations concordantes font état de ce que des individus véreux tentent de gruger des personnes en leur proposant l'achat de parcelles de terrains dans les environs du village de Vridi Ako.

Le Port Autonome d'Abidjan tient à porter à la connaissance de tous, que cette zone fait partie des réserves foncières prévues par l'État pour l'extension du port d'Abidjan.

Aussi, l'Autorité portuaire en appelle à la vigilance des populations pour ne pas se faire gruger, car toute acquisition de terrains dans cette zone ne saurait prospérer de quelque manière que ce soit.

**Pour toute information, prière de s'adresser à la Direction du  
Domaine et du Patrimoine du Port Autonome d'Abidjan.**

**Secrétariat : (+225) 27 21 23 82 61**

*Ensemble préservons l'espace vital pour le développement de notre port.*

L'Autorité Portuaire d'Abidjan

